



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'EURE

Évreux, le 24 juillet 2019

Affaire suivie par : Carole COURTOIS
ude.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 32 23 45 70 – Fax : 02 32 23 45 99

**Procès-verbal de la Commission de Suivi de Site (CSS)
de l'établissement ARIANEGROUP (Vernon)**

du jeudi 4 juillet 2019 à 14h00 à la mairie de Vernon (27200)

Sous la présidence de Madame Virginie SENE-ROUQUIER, Sous-préfète des Andelys, s'est tenue **le jeudi 4 juillet 2019** à 14h 40, la **Commission de Suivi de Site** de la société ARIANEGROUP (Vernon) à la Mairie de Vernon.

Participants à cette réunion :

Madame Virginie SENE-ROUQUIER Sous-préfète des Andelys,
Madame Céline GENTY, sous-préfecture des Andelys,

Madame Carole COURTOIS, UDE DREAL,
Madame Christine PELLAUMAIL, UDE DREAL,

Capitaine GASTEBOIS, SDIS

Madame Nicole BALMARY, adjointe au maire de Vernon,
Monsieur Gérard VOLPATTI, Maire de Saint Marcel,
Monsieur Jean-François WIELGUS, Maire de Bois-Jérôme-Saint Ouen,
Madame Aline BERTOU, représentante de la Seine Normandie Agglo - SNA,

Monsieur Didier HERBEAUX, Directeur de l'Établissement ARIANEGROUP,
Monsieur Rémi DUFRESNE, responsable du Département SSE de l'établissement de Vernon.
Monsieur Quentin GARREAU, Ingénieur Sécurité – Risques Majeurs,
Monsieur Fernando SILVESTRE DOS SANTOS, membre CHSCT ARIANEGROUP,

Monsieur Bernard DEFILLON, Président de l'Association « La Sauvegarde de l'Environnement »,

Personnes excusées :

Monsieur Le Directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM)
Monsieur Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Sous la direction de Madame Virginie SENE-ROUQUIER, Sous-préfète des Andelys a débuté la Commission de Suivi de Site du jeudi 4 juillet 2019 par :

- l'approbation du compte-rendu de la CSS du 21 septembre 2018 : il est approuvé à l'unanimité ;
- un tour de table des membres présents.

I. PRESENTATION ARIANE- par M. DUFRESNE

➤ ARIANEGROUP a mis en place une **nouvelle Politique de Prévention des Accidents Majeurs (PPAM)**. Cette politique de management a été signée en début 2019 et les différents principes, déclinés à tous les niveaux, sont les suivants :

- un management exemplaire,
 - maintenir une organisation pour la prise en compte des risques industriels,
 - mise en place de plans d'actions,
 - atteinte des objectifs,
- en favorisant l'adhésion de l'ensemble des personnels
- prévention et maîtrise de tous les risques.

En 2018, 5400 plaquettes d'information des populations ont été distribuées dans les mairies. Les plaquettes ont été affichées en mairies.

M. HERBEAUX (ARIANEGROUP) en profite pour préciser que le dernier samedi de juin a eu lieu une journée portes ouvertes au campus de l'espace de Vernon et que présent sur le stand Arianegroup, il y a eu beaucoup de personnes qui sont venues pour avoir des informations car elles avaient peu de retour des mairies. Il s'interroge donc sur la continuité du lien entre la.mairie.s et les habitants.

Mme BALMARY est d'accord et précise que M. VOCANSON a porté les plaquettes qui sont, en plus, affichées au niveau des aires de jeux. Les plaquettes ont bien été distribuées mais il reste encore du travail à faire.

Vernon réfléchit sur d'autres moyens de communication.

Pour la mairie de Bois-Jérôme : les plaquettes ont été distribuées dans les boîtes aux lettres. Les bons réflexes sont installés.

ARIANEGROUP propose de refaire des plaquettes.

Mme la sous-préfète suggère une distribution numérique.

ARIANEGROUP rappelle que la société veut bien aider les mairies lors de leurs réunions publiques, mais il faut que l'organisation soit communale.

D'un accord général, sur le campus de l'espace, il manque des informations.

Mme la sous-préfète évoque la possibilité d'en informer les habitants par le biais des bulletins municipaux car ce sont des documents qui sont lus par les administrés.

M. le maire de Saint-Marcel dit que le travail a été fait : les plaquettes ont été distribuées.

Les participants conviennent que des réunions publiques associant plusieurs municipalités seraient utiles.

➤ ARIANEGROUP présente maintenant le bilan 2018 de son **Système de gestion de la sécurité (SGS)**, articulé autour de 7 thèmes : .

1. organisation/formation :

- formation au SGS pour les salariés et les entreprises extérieures. 2 sessions de formations sont organisées par an. 15 personnes ont reçues cette formation, il s'avère que ce n'est pas suffisant. Le peu de personnes peut s'expliquer par un nombre important de mobilités internes, à partir de septembre, ce chiffre devrait réaugmenter.

143 soit 100 % des personnes d'entreprises extérieures ont été formées aux risques majeurs pour les accès en Zone d'Essais (ZE),

Un manuel sur le SGS a été diffusé dans le référentiel documentaire ARIANEGROUP en mars 2018,

Mme la sous-préfète demande si le système documentaire est lu en interne ?

M. Dufresne (Arianegroup) répond par l'affirmative et précise que cela est de la responsabilité du manager. -

2. identification des accidents majeurs :

En 2018, il n'y a pas eu de nouveau banc d'essais, pas de changement du périmètre d'activités.

L'étude de dangers (EDD) de 2016/17 a été validée et conclue par un arrêté préfectoral d'autorisation environnementale qui a été prescrit le 28 mai 2019. Il en ressort 6 actions à mener avant la prochaine révision de l'EDD en 2022.

3. Maîtrise des procédés et maîtrise d'exploitation,

- 75 Analyses de Risques d'Exécution d'Essais (AREE) correspondant à l'identification des risques ont été réalisées en 2018, 51 en 2017, cette augmentation est due à l'augmentation du nombre d'essais du moteur Vulcain en particulier.

- 25 dérogations aux Mesures de Maîtrise des Risques (MMR) ont été réalisées en 2018 (→ mise en place de mesures palliatives). Ces dérogations ont lieu en cas de maintenance planifiée car la MMR n'est plus opérationnelle ou en cas de panne ou maintenance en retard, contre 11 dérogations en 2017,.

- les 63 MMR ont été testées dans leur globalité pour leur efficacité sur l'année écoulée (100%), bonne gestion des travaux pour les risques maîtrisés.

4. Conception et la gestion des modifications,

- 10 Demandes de Modification d'Installations d'essais de sécurité avec impact sur le SGS ont été réalisées et soldées en 2018 contre 7 l'année précédente.

5. Gestion des situations d'urgences,

En 2018, ont été réalisés, :

- 7 exercices PC exploitant contre 9 en 2017,

- 1 exercice PC avec cellule de crise

- 1 exercice POI

Il y a eu beaucoup de personnes formées au POI en 2018, les exercices d'application ont lieu en 2019.

Un retour d'expérience est réalisé après chaque exercice.

6. Surveillance des performances

- un tableau de bord SGS semestriel a été créé et présenté en revue de direction.

- l'augmentation des dérogations MMR est due au plan de maintenance plus important (lié à la gamme).

- problèmes d'alimentation en eau des réseaux d'aspersion qui sont bouchés, dans ce cadre, les buses du PF50 ont été nettoyées et remises en place.

Mme BALMARY s'interroge quant à la gestion de l'eau chez ARIANE, eau qui devient une denrée rare.

Ariane lui répond qu'une réflexion est en cours car de l'eau potable est utilisée pour le process et pourrait être remplacée par de l'eau pluviale.

7. Audits et revues de direction,

Aucun audit SGS n'a été réalisé en 2018 car il y a un nouveau référentiel Arianegroup, un audit SGS sur cette base aura lieu fin 2019.

II. PRESENTATION DREAL- par Mme COURTOIS

➤ La DREAL présente les deux inspections réalisées depuis la CSS de septembre :

- une en janvier concernant l'efficacité des Mesures de Maîtrise des Risques dans le cadre du réexamen de la révision quinquennale de la dernière étude de dangers

- une en mars à propos de l'exercice du Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.)

La première visite du 17 janvier 2019 concernait le suivi des mesures de maîtrise des risques (MMR) dans le cadre de l'instruction de l'étude de dangers. Notamment, la gestion des dérogations aux MMR (tant d'un point de vue justification que mesures compensatoires et durée dans le temps). Il en est ressorti que le manque de débit au niveau du réseau d'extinction automatique était une dérogation récurrente et longue même si des moyens compensatoires sont mis en place.

Pour mémoire, l'EDD doit être revue tous les 5 ans et en cas d'absence de modifications notoires des installations, une notice de réexamen simplifiée peut être fournie à l'administration.

Ici ARIANEGROUP, d'un commun accord avec la DREAL a choisi de revoir complètement son EDD notamment pour une plus juste application des niveaux de confiance des barrières de sécurité sur site.

L'inspection a donné lieu à trois écarts réglementaires, intégrés dans le nouvel arrêté préfectoral :

- retravailler la maîtrise du risque afin de diminuer les zones d'effets sortant des limites de propriétés au niveau de la ferme de la Saulseuse, au Nord ;

- mettre en place des mesures de réduction des risques au niveau du Sud,

- pérenniser l'efficacité du réseau extinction.

Ainsi cela permettra de ne pas modifier le PPRT approuvé le 31 août 2012.

La deuxième visite du 5 mars 2019 portait sur l'exercice PPI (cf point spécifique)

➤ La DREAL présente maintenant les nouveaux actes administratifs

L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 28 mai 2019 autorise ARIANEGROUP à exploiter une installation d'essais de moteurs spatiaux sur la commune de Vernon. Il remplace les arrêtés préfectoraux existants de changement d'exploitant du 12 juillet 2016, l'arrêté préfectoral d'autorisation du 20 janvier 2014, les arrêtés précédents des 26 mars 2003 et 13 avril 1988 (risques chroniques).

L'arrêté du 28 mai 2019 contient une annexe non publiable mais qui est consultable en DREAL et en préfecture par les riverains, les associations...

En plus des points des 3 points évoqués lors de l'inspection du 17 janvier (délais de 3 à 6 mois), il est demandé un changement du pilotage du BCLH2 depuis le PCK d'ici 2022.

Depuis la dernière CSS, il n'y a eu pas d'échanges de courriers.

Un dossier de Porter à connaissance relatif à des essais moteurs en collaboration avec l'école d'ingénieurs de Vernon est en cours d'instruction. Il ne nécessite pas de nouvel arrêté préfectoral, les modifications apportées étant non substantielles et non notables. Elles seront actées par courrier.

➤ La DREAL présente maintenant le retour sur l'exercice PPI (Plan particulier d'intervention)

Un exercice PPI a eu lieu le 5 mars 2019 et a donné lieu à un rapport de l'inspection.

Le but de cet exercice était de tester l'organisation de l'ensemble des participants en cas d'accident majeur dont les conséquences sortent des limites de propriété du site. De nombreux riverains ont été intégrés à l'exercice (plateau de l'espace dont l'école d'ingénieurs, l'APEER, les écoles...)

Le scénario choisit est un accident en chaîne suite à l'incendie d'un poids-lourd lors d'un dépotage d'hydrogène liquide provoquant 5 victimes, une explosion, la destruction d'un banc d'essais.

Il a également été testé la perte des moyens de communication et les plans communaux de sauvegarde.

Pour l'exploitant, les conclusions sont les suivantes :

- une bonne maîtrise de l'organisation POI (COI, DOI, cellule analyse, moyens matériels, communication avec SDIS),
- quelques améliorations à retenir concernant l'interface entre Ariane, le SDIS et le SAMU pour la gestion des blessés et sur la conservation de l'historique des actions menées. En effet en cas réel, les autorités seraient amenées à arriver sur site après un certain temps et de manière non coordonnée.

Pour les autres participants, les conclusions sont les suivantes :

- une bonne implication de tous les membres,
- quelques améliorations à retenir : beaucoup de monde en salle COD qui était saturée. Cette problématique est en cours de modification, des travaux sont engagés. La tenue des barrages routiers et fluviaux aurait été difficile sur la durée.

Dans l'ensemble, l'exercice PPI s'est bien déroulé et a été utile pour tous.

Retour sur les échanges autour du PPI

Mme la sous-préfète demande si la perte des moyens de communication du CNMOTSR (armée) a posé problème ?

Le Capitaine Gastebois du SDIS répond que le SDIS dispose de matériels de transmission, étant souvent en mode dégradé

Mme la sous-préfète demande si tout le monde a été impacté ?

Le capitaine Gastebois répond que seul le SDIS a été impacté et qu'il n'y avait pas eu de problème.

Mme BALMARY précise que pour elle, il y avait eu un problème de liaison, après réflexion, Ariane précise qu'il s'agissait juste de l'oubli de signaler au SDIS de faire le « 0 » pour sortir suite au branchement du SDIS sur son réseau téléphonique.

Le SDIS précise qu'au niveau de la gestion des victimes, il a été testé le plan NOVI (nombreuses victimes) qui nécessite la pose d'un bracelet code-barre d'identification à chaque victime, tout le monde a bien été identifié.

Concernant les points de bouclage, VNF a pu contacter les péniches équipées d'une radio mais les embarcations de plaisance ne sont pas équipées et il faut donc les prévenir par un autre moyen.

Les moyens nautiques de VNF ne sont pas situés à proximité de Vernon et il a été fait appel à la police municipale de Vernon qui dispose d'un bateau. Or cela n'est pas encadré.

Mme BALMARY demande comment s'organiser pour être dans le respect des obligations de chacun.

Il faudrait que cela soit précisé dans les différentes fiches du PPI.

Le SDIS précise également qu'il faudrait mettre une mention spéciale selon les risques dans le PPI, car Vernon est en limite départementale et régionale.

Concernant l'alerte des populations, le SDIS indique que le système SAIP est déclenchable par une interface logicielle qui peut être mise en œuvre par la préfecture, les mairies, le SDIS. Il s'interroge sur l'intégration des sirènes - propriété d'Ariane group - dans ce système et donc à raccorder au SAIP. Ariane group répond qu'il n'y aurait pas de problème s'il fallait rétroceder leurs sirènes à l'Etat.

Le SDIS précise qu'il y a 23 sirènes dans l'Eure (qui ont été installées par l'état).

Le SDIS s'interroge également sur la pertinence des sirènes - système utilisé notamment pendant la seconde guerre mondiale pour prévenir des bombardements - par rapport à la vie de maintenant où les panneaux à messages variables des autoroutes, les panneaux d'informations des mairies, les réseaux sociaux peuvent être utilisés. Tous les moyens de communications actuels doivent permettre l'information des populations.

Mme la sous-préfète s'interroge sur les réflexes susceptibles d'être adoptés par les habitants une fois la sirène déclenchée ?

Le SDIS s'interroge surtout quant à la réaction car si cette sirène sonne pour Ariane, il faut fermer les volets et ouvrir les fenêtres ou si c'est un accident susceptible de dégager des fumées/vapeurs toxiques (ex en cas d'accident de transport de marchandises dangereuses), il faut fermer les fenêtres.

M. le maire de Bois Jérôme St Ouen précise que la fiche réflexe aborde ce point et que les sirènes sonnent tous les 1^{ers} mercredis du mois à 11h45.

Mme BALMARY précise que entre un accident ARIANE et un accident de péniche, le temps n'est pas le même, chez Ariane, c'est extrêmement rapide alors que pour un bateau, il y aurait plus de temps.

Mme la sous-préfète confirme donc qu'il faut plusieurs manières de communiquer : signal SMS par exemple, et qu'il n'est pas forcément judicieux de rajouter plus de sirènes.

Le SDIS précise qu'il a été testé un système « cell boost cast » qui envoie massivement un SMS à tous les téléphones situés dans la zone.

Mme la Sous-préfète ajoute que, en général, pour la population l'écoute de la sirène est synonyme de SORTIR.

Le SDIS confirme qu'une sirène n'informe pas de ce qui se passe et que le SAIP sera opérationnel en 2020.

M. DEFILLON se pose également la question de la dangerosité liée à la circulation des camions d'hydrogène sur les routes et au transport de marchandises dangereuses en général.

Les questions de l'ordre du jour ayant été traitées, Madame la sous-préfète remercie les membres et lève la séance à 15h50.

La présidente



Virginie SENE-ROQUIER

